



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2020-019

PUBLIÉ LE 3 MARS 2020

Sommaire

42_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Loire

- 42-2020-02-25-004 - Arrêté de prélèvement SRU 2020 BONSON, (2 pages) Page 3
- 42-2020-02-25-005 - ARRETE PRELEVEMENT SRU 2020 LA FOUILLOUSE (2 pages) Page 6
- 42-2020-02-25-006 - ARRETE PRELEVEMENT SRU 2020 ST JUST ST RAMBERT (2 pages) Page 9
- 42-2020-02-25-007 - ARRETE PRELEVEMENT SRU 2020 SURY LE COMTAL (2 pages) Page 12
- 42-2020-02-26-001 - période de chasse du sanglier dans le cadre de la campagne cynégétique 2019-2020 : prolongation jusqu'au 31 mars 2020 (2 pages) Page 15

42_Préf_Préfecture de la Loire

- 42-2020-03-28-001 - CDAC - avis n° 169 : Extension de 2 057 m² de la surface de vente de l'ensemble commercial « Centre Deux » situé 1 à 7, rue des Docteurs Charcot à Saint-Étienne. (3 pages) Page 18
- 42-2019-12-11-007 - Médaille d'honneur agricole promotion du 1er janvier 2020 (6 pages) Page 22
- 42-2019-12-11-006 - Médaille d'honneur régionale départementale et communale promotion du 1er janvier 2020 (30 pages) Page 29

42_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Loire

- 42-2020-03-02-001 - arrêté 20-03 du 02-03-20 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis (9 pages) Page 60

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

- 42-2020-02-27-001 - Arrêté N°2020-07-0011 modifiant l'arrêté N° 2018-5277 du 29 octobre 2018 portant agrément de l'entreprise Tal'Ambulance pour effectuer des transports sanitaires terrestres. (2 pages) Page 70

42_DDT_Direction Départementale des Territoires de la
Loire

42-2020-02-25-004

Arrêté de prélèvement SRU 2020 BONSON,

*Arrêté préfectoral n° DT-20-0088 portant sur la mise en œuvre de l'article 55 de la loi relative à
la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

Direction
Départementale
des Territoires
de la Loire

Saint-Étienne, le

25 FEV. 2020

Arrêté préfectoral n° DT-20-0088

**portant sur la mise en œuvre de l'article 55 de la loi
relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)**

Le préfet de la Loire

VU les articles L.302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH),

VU l'article L.2332-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles R.302-14 à R. 302-26 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'absence de transmission de l'état des dépenses déductibles, prévu à l'article R.302-17 du CCH, avant le 31 octobre 2019,

Sur la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1er :

Le montant du prélèvement visé à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2019 est fixé pour la commune de Bonson à 8 621 euros et affecté à l'établissement public de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA).

Article 2 :

Le prélèvement visé au 1^{er} article sera effectué sur les attributions mentionnées à l'article L.2332-2 du CGCT des mois de mars à novembre de l'année 2020.

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire et madame la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,



Evence RICHARD.

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Loire. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

42_DDT_Direction Départementale des Territoires de la
Loire

42-2020-02-25-005

ARRETE PRELEVEMENT SRU 2020 LA FOUILLOUSE

Arrêté préfectoral n° DT-20-0089 portant sur la mise en œuvre de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

Direction
Départementale
des Territoires
de la Loire

Saint-Étienne, le

25 FEV. 2020

Arrêté préfectoral n° DT-20-0089

**portant sur la mise en œuvre de l'article 55 de la loi
relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)**

Le préfet de la Loire

VU les articles L.302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH),

VU l'article L.2332-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles R.302-14 à R. 302-26 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'absence de transmission de l'état des dépenses déductibles, prévu à l'article R.302-17 du CCH, avant le 31 octobre 2019,

Sur la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er :

Le montant du prélèvement visé à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2019 est fixé pour la commune de La Fouillouse à **42 122 euros** et affecté à l'établissement public de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA).

Article 2 :

Le prélèvement visé au 1^{er} article sera effectué sur les attributions mentionnées à l'article L.2332-2 du CGCT des mois de mars à novembre de l'année 2020.

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire et madame la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,



Evence RICHARD

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Loire. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

42_DDT_Direction Départementale des Territoires de la
Loire

42-2020-02-25-006

ARRETE PRELEVEMENT SRU 2020 ST JUST ST
RAMBERT

*Arrêté préfectoral n° DT-20-0090 portant sur la mise en œuvre de l'article 55 de la loi relative à
la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)*



PRÉFET DE LA LOIRE

Direction
Départementale
des Territoires
de la Loire

Saint-Étienne, le **25 FEV. 2020**

Arrêté préfectoral n° DT-20-0090

**portant sur la mise en œuvre de l'article 55 de la loi
relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)**

Le préfet de la Loire

VU les articles L.302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH),

VU l'article L.2332-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles R.302-14 à R. 302-26 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'état des dépenses déductibles, prévu à l'article R.302-17 du CCH, produit par la commune de Saint-Just Saint-Rambert en date du 15 octobre 2019,

Sur la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1er :

Le montant du prélèvement visé à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2019 est fixé pour la commune de Saint-Just Saint-Rambert à **17 851 euros** et affecté à l'établissement public de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA).

Article 2 :

Le prélèvement visé au 1^{er} article sera effectué sur les attributions mentionnées à l'article L.2332-2 du CGCT des mois de mars à novembre de l'année 2020.

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire et madame la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,



Evence RICHARD

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Loire. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

42_DDT_Direction Départementale des Territoires de la
Loire

42-2020-02-25-007

ARRETE PRELEVEMENT SRU 2020 SURY LE
COMTAL

Arrêté préfectoral n° DT-20-0091 portant sur la mise en œuvre de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

Direction
Départementale
des Territoires
de la Loire

Saint-Étienne, le **25 FEV. 2020**

Arrêté préfectoral n° DT-20-0091

**portant sur la mise en œuvre de l'article 55 de la loi
relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)**

Le préfet de la Loire

VU les articles L.302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH),

VU l'article L.2332-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles R.302-14 à R. 302-26 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'absence de transmission de l'état des dépenses déductibles, prévu à l'article R.302-17 du CCH, avant le 31 octobre 2019,

Sur la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1er :

Le montant du prélèvement visé à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2019 est fixé pour la commune de Sury Le Comtal à **26 052 euros** et affecté à l'établissement public de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA).

Article 2 :

Le prélèvement visé au 1^{er} article sera effectué sur les attributions mentionnées à l'article L.2332-2 du CGCT des mois de mars à novembre de l'année 2020.

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire et madame la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,



Evence RICHARD

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Loire. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

42_DDT_Direction Départementale des Territoires de la
Loire

42-2020-02-26-001

période de chasse du sanglier dans le cadre
de la campagne cynégétique 2019-2020 : prolongation

*période de chasse du sanglier dans le cadre
de la campagne cynégétique 2019-2020 : prolongation jusqu'au 31 mars 2020*



PRÉFET DE LA LOIRE

Direction
Départementale
des Territoires
de la Loire

Saint-Étienne, le **26 FEV, 2020**

Arrêté préfectoral n° DT-20-0131

**étendant la période de chasse du sanglier dans le cadre
de la campagne cynégétique 2019-2020**

Le préfet de la Loire

VU le livre IV titre II du Code de l'environnement et notamment les chapitres IV « Exercice de la chasse » et V « Gestion » ;

VU l'article R 424-8 du Code de l'environnement modifié par le décret n°2020-59 du 29 janvier 2020 relatif à la période de chasse au sanglier en France métropolitaine ;

VU l'article R 427-6 du Code de l'environnement relatif au classement des animaux nuisibles ;

VU l'arrêté préfectoral n°DT-19-0333 du 10 juillet 2019 fixant les dates et modalités de chasse pour la campagne 2019-2020 ;

VU la demande formulée par le président de la fédération départementale des chasseurs de la Loire ;

VU la consultation du public organisée en application de la loi 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini dans l'article 7 de la Charte de l'Environnement du 31 janvier au 21 février 2020 ;

VU l'avis favorable émis par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa séance du 24 février 2020.

Considérant l'accroissement continu de population de l'espèce constaté dans le département de la Loire.

Considérant les dégâts occasionnés par les sangliers sur les cultures et notamment sur les prés et les céréales, constatés par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, siégeant en formation spécialisée en matière de dégâts aux cultures.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er :

La période d'ouverture de la chasse au sanglier dans le département de la Loire est fixée du 1^{er} juin 2019 au **31 mars 2020**.

Elle est autorisée tous les jours, à l'approche, à l'affût ou en battue. Elle s'exerce dans le respect des dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique en vigueur et du plan de gestion sanglier.

Article 2 :

Afin de pouvoir dresser un bilan de cette extension de la période de chasse, les prélèvements devront faire l'objet de la communication d'un bilan, avant le 15 avril 2020, à Mme la directrice départementale des territoires. Chaque société de chasse ayant prélevé des animaux du 1^{er} au 31 mars 2020 devra communiquer la commune du lieu de prélèvement, la date et le nombre d'animaux.

Article 3 :

L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°DT-19-0332 inscrivant le sanglier dans la liste des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts pour la campagne 2019-2020, qui permet des opérations de destruction pour les propriétaires, possesseurs ou fermiers, est abrogé.

Article 4 :

M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire, MM. les sous-préfets, Mmes et MM. les maires, M. le responsable du service départemental de l'office français de la biodiversité et Mme la directrice départementale des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans chaque mairie et publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet de la Loire

Evance RICHARD

Délais et voies de recours :

Un recours contentieux peut être déposé au tribunal administratif compétent de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par voie électronique depuis l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2020-03-28-001

CDAC - avis n° 169 :

Extension de 2 057 m² de la surface de vente de l'ensemble commercial « Centre Deux » situé 1 à 7, rue des Docteurs

Charcot à Saint-Étienne.

*CDAC avis n° 169
Extension de 2 057 m² de la surface de vente de l'ensemble commercial « Centre Deux » situé 1 à 7, rue des Docteurs Charcot à Saint-Étienne.*



PRÉFET DE LA LOIRE

PRÉFECTURE

Saint-Étienne, le 28 février 2020

SERVICE DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Pôle d'appui territorial

Secrétariat de la CDAC
pref-cdac42@loire.gouv.fr

Commission départementale d'aménagement commercial

Commune de SAINT-ÉTIENNE

**Extension de 2 057 m² de la surface de vente de l'ensemble commercial « Centre Deux » situé
1 à 7, rue des Docteurs Charcot à Saint-Étienne**

AVIS n° 169

Vu le code de commerce ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

Vu le décret n°2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;

Vu le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015, relatif à l'aménagement commercial ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 3 mars 2016 portant nomination de Monsieur Evence RICHARD, préfet de la Loire ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2019 nommant Monsieur Thomas MICHAUD secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

Vu l'arrêté n° 19-86 du 19 décembre 2019, portant délégation permanente de signature à M. Thomas MICHAUD, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-037 du 17 octobre 2019, relatif à la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du département de la Loire ;

Vu la demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée auprès du secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial par les sociétés « KLEPIERRE » et « CENTRE DEUX », représentées par Monsieur Philippe MOING, en vue de procéder à l'extension de 2 057 m² de la surface de vente de l'ensemble commercial « Centre Deux » situé 1 à 7, rue des Docteurs Charcot à Saint-Etienne. Après réalisation du projet l'ensemble commercial passera d'une surface de vente de 29 797 m² à 31 854 m² ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-042 du 8 janvier 2020, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de la Loire, pour l'examen de la demande susvisée ;

Vu le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des Territoires de la Loire du 22 janvier 2020 ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la Commission, le 13 février 2020, assistés de Madame Corinne WRIGHT, représentant la Directrice Départementale des Territoires.

- Considérant que le projet consiste en l'extension de 2 057 m² de la surface de vente de l'ensemble commercial « Centre Deux » situé 1 à 7, rue des Docteurs Charcot à Saint-Etienne ; que l'aménagement permettra la création d'une moyenne surface de vente de secteur 2 et de deux boutiques d'une surface de vente inférieure à 300 m² ; que le projet prévoit une rénovation de l'intérieur et de l'extérieur de l'équipement commercial ; qu'après réalisation du projet l'ensemble commercial passera d'une surface de vente de 29 797 m² à 31 854 m² ;
- Considérant que la CDAC réunie le 3 avril 2018 a délivré aux sociétés « KLEPIERRE » et « CENTRE DEUX » une autorisation d'exploitation commerciale pour la réalisation d'un projet identique à la demande susmentionnée ; que compte tenu de la durée des travaux envisagés l'autorisation ne pourra être mise en œuvre dans le délai imparti de 3 ans ; qu'ainsi la présente décision se substituera à la précédente après expiration des délais de recours ;
- Considérant qu'il contribue à l'attractivité du centre-ville, permet d'assurer le confort d'achat des consommateurs, est compatible avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire approuvé le 19 décembre 2013 et opposable depuis le 20 février 2014 ;
- Considérant que l'ouverture de cette moyenne surface d'équipement à la personne sera favorable à l'activité de l'ensemble commercial « Centre-Deux » ;
- Considérant que le centre commercial participe à l'attractivité du centre-ville ; qu'il joue un rôle important dans le maillage commercial d'une zone de chalandise qui représente une population de 399 340 habitants, que cette nouvelle surface de vente proposera une offre commerciale complémentaire à l'offre existante sans venir la concurrencer ;
- Considérant que cette unité commerciale n'est pas de nature à bouleverser le trafic lié aux véhicules particuliers et aux livraisons des commerces de l'ensemble commercial ;
- Considérant que le centre commercial en matière d'environnement et de développement durable, propose une présence végétale à l'intérieur de la galerie, un tri sélectif des déchets tant à la clientèle qu'aux commerçants, et un système de maîtrise des consommations d'énergie ;
- Considérant que le site est très bien desservi par les transports en commun, facilement accessible en mode doux et bénéficie d'un grand parking sur trois niveaux (avec des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite et aux motos) ;

Ont voté pour l'autorisation :

- Monsieur Robert KARULAK, représentant le maire de Saint-Etienne ;
- Monsieur Gilles THIZY, représentant le président de Saint-Étienne Métropole ;
- Madame Sylvie FAYOLLE, représentant le président du SCOT Sud Loire ;
- Madame Laurence BUSSIERE conseillère régionale, représentant le président du Conseil régional.
- Monsieur Guy JANIN, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;
- Monsieur Philippe BERTHOLLET, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;
- Monsieur François JACOB, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs ;
- Madame Élise CHALAVON, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs ;
- Monsieur Marcel VARENNE, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs (43).

A voté contre l'autorisation :

- Monsieur Robert FLAMAND, représentant les intercommunalités du département.

En conséquence, la CDAC du 13 février 2020 **accorde**, par 9 voix pour et 1 voix contre, l'autorisation d'exploitation commerciale déposée auprès du secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial par les sociétés « KLEPIERRE » et « SNC CENTRE DEUX », représentées par Monsieur Philippe MOING, en vue de procéder à l'extension de 2 057 m² de la surface de vente de l'ensemble commercial « Centre Deux » situé 1 à 7, rue des Docteurs Charcot à Saint-Etienne. Après réalisation du projet l'ensemble commercial passera d'une surface de vente de 29 797 m² à 31 854 m².

Le président de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial

Thomas MICHAUD

Les recours prévus à l'article L 752-17 et R 752-30 du code de commerce contre les décisions de la CDAC, doivent être adressés dans le délai d'un mois, au Président de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – Télédéc 121 – Batiment Sieyes – 61, bd Vincent Auriol – 75703 PARIS cedex 13. La saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire à un recours contentieux à peine d'irrecevabilité de ce dernier.

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2019-12-11-007

Médaille d'honneur agricole promotion du 1er janvier 2020

Médaille d'honneur agricole promotion du 1er janvier 2020

CABINET DU PRÉFET

ARRETE N° 13

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020

Le préfet,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020 ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, directrice de cabinet,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame AUDOUARD Anne-Sophie**
Responsable pôle marketing social, MSA ARDECHE DROME LOIRE,
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
demeurant à BONSON
- **Madame BADOR Elisabeth**
Responsable de zone, Alliance Food Service, Viroflay
demeurant à SAINT-CHAMOND
- **Madame BREYSSE Florence**
Directrice d'agence, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE, SAINT-ÉTIENNE
demeurant à SAINT-ÉTIENNE
- **Monsieur DEVILLE Eric**
Informaticien, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE, SAINT-ÉTIENNE
demeurant à ROCHE-LA-MOLIERE
- **Monsieur DUBOIS Guillaume**
Responsable technique de secteur, CANDIA, LA TALAUDIÈRE
demeurant à VEAUCHE
- **Monsieur FANGET Frédéric**
Agent de production, YOPLAIT FRANCE, VIENNE
demeurant à VERANNE
- **Madame FAVERJON Nadine**
Banquier, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE, SAINT-ÉTIENNE
demeurant à SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

- **Madame FLECHET Yvette**
Agent de pesés et de liaison, LOIRE CONSEIL ELEVAGE, CHALAIN-LE-COMTAL
demeurant à CHAZELLES-SUR-LYON

- **Madame GAGNAIRE Céline**
Conseiller privé, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE, SAINT-ÉTIENNE
demeurant à SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ

- **Madame GAUTHIER LABBE Véronique**
Agent de pesées et de liaison, LOIRE CONSEIL ELEVAGE, CHALAIN-LE-COMTAL
demeurant à LE COTEAU

- **Madame GIRAUD Odile**
Comptable, AG3C, BOURG-EN-BRESSE
demeurant à SAINT-MEDARD-EN-FOREZ

- **Madame GUE Stéphanie**
Secrétaire médicale, MSA ARDECHE DROME LOIRE, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
demeurant à SURY-LE-COMTAL

- **Monsieur ISNARD Thierry**
Chauffeur ramasseur laitier, SODIAAL UNION SUD EST LA TALAUDIÈRE,
demeurant à SAINT-CYPRIEN

- **Madame JOUANNY Estelle**
Technicienne back office entreprises, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

- **Monsieur KAYACI Ahmet**
Pilote coordinateur, CANDIA, LA TALAUDIÈRE
demeurant à SAINT-ÉTIENNE

- **Madame KOSMALA Séverine**
Chargé développement rh, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à CHAMBŒUF

- **Monsieur LANIEL Yannick**
Responsable technique de secteur, CANDIA, VIENNE
demeurant à PELUSSIN

- **Madame MAZET Cécile**
Analyste recouvrement professionnel, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à SAINT-SAUVEUR-EN-RUE

- **Monsieur MOTTE Olivier**
Chargé de clientèle professionnelle, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE,
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
demeurant à BRIENNON

- **Monsieur PALAZON Roland**
Pilote de conditionnement aseptique, CANDIA, LA TALAUDIÈRE
demeurant à SAINT-ÉTIENNE

- **Madame PANDRAUD Valérie**
Technicien ade, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE, SAINT-ÉTIENNE
demeurant à L'ÉTRAT
- **Madame REVERT Sylvie**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à LA TALAUDIÈRE
- **Madame ROUSSELOT Céline**
Conseillère de clientèle, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à MAGNEUX-HAUTE-RIVE

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ALLIGIER Yves**
Manager d'équipe et responsable du développement, LOIRE CONSEIL ELEVAGE,
CHALAIN-LE-COMTAL
demeurant à JAS
- **Monsieur ALLOIN Dominique**
Conseiller d'élevage, LOIRE CONSEIL ELEVAGE, CHALAIN-LE-COMTAL
demeurant à JARNOSSE
- **Madame CABERLON Virginie**
Conseillère en gestion de patrimoine, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à RIORGES
- **Monsieur ESSERTEL Philippe**
Animateur camion banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à SAINT-SIXTE
- **Madame FAURE Nathalie**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT
- **Monsieur FORESTIER Hervé**
Cadre supérieur bancaire, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à SORBIERS
- **Madame GIRODON Catherine**
Chargée d activités promotion immobilières, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE
LOIRE, SAINT-ÉTIENNE
demeurant à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT
- **Madame GUILLERMIN Martine**
Conseillère de clientèle, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à CROIZET-SUR-GAND

- **Madame LAMY Valérie**
Technicienne de laboratoire, CANDIA, LA TALAUDIÈRE
demeurant à SAINT-ÉTIENNE
- **Monsieur LEFEBRES Christophe**
Analyste gestion de parc, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à SAINT-ÉTIENNE
- **Madame PATOILLAT Sandrine**
Assistante ressources humaines, CANDIA, LA TALAUDIÈRE
demeurant à RIVE-DE-GIER
- **Monsieur PEILLON DANIEL**
Conseiller d'élevage, LOIRE CONSEIL ELEVAGE, CHALAIN-LE-COMTAL
demeurant à CRAINTILLEUX
- **Monsieur TISSEUR Dominique**
Conseiller d'élevage, LOIRE CONSEIL ELEVAGE, CHALAIN-LE-COMTAL
demeurant à SAINT SIXTE

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame ARRAUD Marie Laure**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à LE CHAMBON-FEUGEROLLES
- **Madame CHAPPELLON Chantal**
Agent administratif MSA ARDECHE DROME LOIRE, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
demeurant à SAINT-BONNET-LES-OULES
- **Monsieur FORESTIER Hervé**
Cadre supérieur bancaire, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE,
SAINT-ÉTIENNE
demeurant à SORBIERS
- **Monsieur RELAVE Gilbert**
Conseiller d'élevage, LOIRE CONSEIL ELEVAGE, CHALAIN-LE-COMTAL
demeurant à MONTBRISON
- **Madame THIZY Martine**
Assistante comptable, AG3C, BOURG-EN-BRESSE
demeurant à MONTBRISON
- **Madame TRACOULAT Maria**
Coordinatrice service action sanitaire et sociale, MSA ARDECHE DROME LOIRE,
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
demeurant à VILLARS

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur DRUTEL Alain**
Conseiller d'élevage, LOIRE CONSEIL ELEVAGE, CHALAIN-LE-COMTAL
demeurant à ÉCOTAY-L'OLME

- **Monsieur FEY René**

Administrateur Sécurité, CREDIT AGRICOLE PAYMENTS SERVICES, CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR
demeurant à LA COTE-EN-COUZAN

- **Monsieur LACHAUD Bernard**

Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HTE LOIRE, SAINT-ÉTIENNE
demeurant à SAINT-GALMIER

- **Monsieur RAQUIN Jacques**

Chauffeur laitier, SODIAAL UNION SUD EST LA TALAUDIÈRE,
demeurant à SAINT-ANDRE-D'APCHON

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Madame la sous-préfète, directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Etienne, le 11 décembre 2019

Le Préfet

Evence RICHARD

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Etienne dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2019-12-11-006

Médaille d'honneur régionale départementale et
communale promotion du 1er janvier 2020

MHRDC Promotion du 1er janvier 2020



PRÉFET DE LA LOIRE

Préfecture

Cabinet du Préfet
Bureau de la Représentation de l'Etat
et des Affaires réservées

ARRETE N° 14

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020**

Le préfet de la Loire

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRETE

Article 1er - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille d'or

- **Monsieur BEZIN Daniel**
Maire, SAINT-VICTOR-SUR-RHINS,

- **Madame BOUHE Marie**
Adjointe au maire, SAINT-BONNET-LE-CHATEAU,

- **Monsieur MOTET Henri**
Premier adjoint au maire, PARIGNY

Médaille d'argent

- **Monsieur BRUYERE Dominique**
Maire, PARIGNY,

- **Monsieur CHANAVAT Jean-Marc**
Adjoint au maire, CUZIEU,

- **Monsieur CHOMETTON Charles**
Adjoint au maire, SAINT-BONNET-LE-CHATEAU,

- **Monsieur COIGNET André**
Adjoint au maire, SAINT-BONNET-LE-CHATEAU,

- **Madame FAURE Colette**
Conseillère municipale, SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX,

- **Monsieur FONTIMPE Pierre**
Adjoint au maire, CHAMBÉON

- **Monsieur MARCEILLER René**
Ancien maire, SAINT-BONNET-LE-CHATEAU,

- **Monsieur PEYROLLIER Yves**
Adjoint au maire, SAINT-BONNET-LE-CHATEAU,

- **Monsieur PICARLES Bernard**
Premier adjoint au maire, CHAMBÉON.

Article 2 - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'or

- **Monsieur ANDRE Gilles**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE FIRMINY

- **Madame ARCIS Noël**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur BALLANDRAS Dominique**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur BARLERIN Philippe**
Attaché territorial principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame BAROU Marie-Pierre**
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ A MONTBRISON

- **Madame BAURY Annick**
Assistante socio éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame BAZ Marie Claude**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur BESSETTE Serge**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur BEYSSAC Hervé**
Ingénieur, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur BILLAUD Jean-Michel**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame BLACHON Isabelle**
Adjoint technique principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur BLANCHARD Louis**
Ingénieur principal, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Madame BOIRON Isabelle**
Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame BOURLIER-CHAVOT Marie Hélène**
Infirmière diplômée d'Etat, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

- **Madame BRESCIA Angéla**
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame BRIVET Odile**
Conseiller supérieur socio éducatif, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame BURNICHON Béatrice**
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Madame CARADOT Annick**
Directrice, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur CARPENTRAS Bruno**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SORBIERS

- **Monsieur CHABANNEL Noël**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur CHALET Hugues**
Attaché d'administration territorial hors classe, COMMUNE DE RIVE DE GIER

- **Monsieur CHANUT Robert**
Technicien, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Monsieur CHARRIERE André**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE FEURS

- **Madame CHARVOLIN Nicole**
Adjoint technique principal de 1ère classe, LOIRE FOREZ AGGLOMERATION A MONTBRISON

- **Monsieur CHOLLETON Jean**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur CHORETIER Eric**
Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame CLEMENT Nicole**
Rédacteur principal de 2ème classe, ROANNAIS AGGLOMERATION A ROANNE

- **Madame CLOT Sylvie**
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Madame COLOMBAT Marie-Noelle**
Adjoint des cadres classe normale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Madame CREPINGE Odile**
Educatrice de jeunes enfants de 1ère classe, LOIRE FOREZ AGGLOMERATION A MONTBRISON

- **Madame DAVIER Michèle**
Infirmière diplômée d'Etat, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Madame DIPOKO Danielle**
Attaché d'administration territorial hors classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur DUBOEUF Jean**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE FIRMINY

- **Monsieur DUMONT Jean-Jacques**
Ingénieur principal, COMMUNE DE ROANNE

- **Madame ESCOFFIER Roberte**
Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur FABRE Fernand**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur GACON Gérard**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE ROANNE

- **Monsieur GALICHON Dominique**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROANNE

- **Madame GAREL Marie-Christine**
Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ A MONTBRISON

- **Monsieur GOUTAGNY Pascal**
Technicien territorial, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame GRUNON Claudie**
Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame GUDANIS Ghislaine**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame GUTTON BARTHOLOMOT Dominique**
Attaché territorial, COMMUNE DE SAINT PRIEST EN JAREZ

- **Monsieur IDIR Smail**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLARS

- **Madame JULLIARD Marie-Noëlle**
Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame JUTIER Denise**
Secrétaire de mairie, Mairie de Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire

- **Monsieur KAWECKI Bernard**
Ouvrier principal de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur LABE Pierre**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame LAMANT Brigitte**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame LENOIR Annick**
Conseiller territorial des activités physiques et sportives, LOIRE FOREZ AGGLOMERATION A MONTBRISON

- **Monsieur LEVY Pascal**
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Madame LOMBARD Agnès**
Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ A MONTBRISON

- **Madame LOPES Catherine**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur MARCON Pascal**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SORBIERS

- **Madame MARGERIT Georgette**
Infirmière diplômée d Etat cat a grade 2, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Madame MARGOTAT Agnes**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DE MONTBRISON

- **Madame MARTIN Annick**
Rédacteur territorial, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur MASSACRIER Gilles**
Technicien supérieur hospitalier de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur MATHEVON Max**
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur MATHIEU Philippe**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur MOLENDI Frédéric**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur MOLLA Daniel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame MOLLE Odile**
agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLEREST

- **Madame MONIER Valérie**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE ST GENEST LERPT

- **Madame MONTCHALIN Martine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DU PAYS DE GIER DE SAINT CHAMOND

- **Madame MOREL Brigitte**
Adjoint administratif principal 1ère classe / secrétaire de mairie, LOIRE FOREZ AGGLOMERATION DE MONTBRISON

- **Madame MOULARD Chantal**
Assistant médico administratif de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur NOHARET André**
Adjoint technique de 1ère classe, ONDAINE HABITAT DU CHAMBON-FEUGEROLLES

- **Monsieur OSTROWICZ André**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame OUAJNATI Martine**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DE MONTBRISON

- **Monsieur PABIOU André**
Technicien, COMMUNE DE FIRMINY DE FIRMINY

- **Monsieur PALLUET Gilles**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame PAYRE PAVLIC Michèle**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur PENON Rémy**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE FIRMINY

- **Madame PETITJEAN Anne**
Technicienne de laboratoire médical de classe supérieure., CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur PIAT Gérard**
Ingénieur principal, COMMUNE DE ROANNE

- **Monsieur PLAGIAU Thierry**
Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame PLANAS Sylvie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur POMARES Ludovic**
Directeur général des services, MAIRIE D'AUREC-SUR-LOIRE

- **Madame PONCET Régine**
Attaché territorial, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur POUILLY Jean-Marc**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE FEURS

- **Madame POUPON Françoise**
Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur PRIVAS Noël**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame RICHIER Véronique**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, COMMUNE DE RIVE DE GIER

- **Monsieur RIVOIRE Hervé**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE ST HEAND

- **Monsieur ROUHIER Frédéric**
Technicien principal 1ère classe, COMMUNE DE ROANNE

- **Monsieur SAGNARD Michel**
Technicien principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur SIMON Jean**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame SOUCHET Jacqueline**
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame TARDY Marie-Paule**
Assistant socio-éducatif de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur TEILLOL Raymond**
Garde champêtre chef principal, MAIRIE DE NOIRETABLE

- **Monsieur THOMAS Serge**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur VERGIAT Michel**
Technicien territorial, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur VERNAY Pascal**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur VERNAY Pierre**
Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur VEYRE Jacques**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CC DES MONTS DU LYONNAIS DE POMEYS

- **Madame VIALLOD Odile**
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DE MONTBRISON

- **Monsieur VIAL Philippe**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur VILLENEUVE Patrice**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROANNE

- **Monsieur VINCENT Bernard**
Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame ZIGAUL Bernadette**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DU CHAMBON FEUGEROLLES

- **Monsieur ZINK David**
Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Médaille de vermeil

- **Monsieur ABRANTES Fernand**
Adjoint technique de 2ème classe, ONDAINE HABITAT DU CHAMBON-FEUGEROLLES

- **Madame ALLIER Christine**
Agent territorial spécialiste principal de 2ème classe des écoles maternelles, COMMUNE DU COTEAU

- **Monsieur ALLIER Jean-Claude**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur ATHENOR Thierry**
Attaché d'administration territoriale, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Madame BAJARD Monique**
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur BALMES Gilles**
Technicien, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur BAYLE Christophe**
Adjoint technique principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame BERGER Janick**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE ROCHE LA MOLIERE

- **Monsieur BOUCHET Jean-Luc**
Agent de maîtrise principal, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Monsieur BOUNOUAR Farid**
Agent d'entretien qualifié, EHPAD MAISON DE RETRAITE DE LA LOIRE DE SAINT JUST SAINT RAMBERT

- **Monsieur BOURGEOIS Eric**
Adjoint technique principal de 1ère classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Madame BRUYERE Marie-Claire**
Rédacteur territorial, MAIRIE DE ST JULIEN MOLIN MOLETTE

- **Madame BUJEQUE RUIZ Rosi**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur BUONO Christian**
Ingénieur principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame BUSSEROLES Sylvie**
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Madame CARVALHO PIMENTAO Agnès**
Agent de maîtrise/responsable du personnel service hébergement, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU COTEAU

- **Madame CHALAYER Marie-France**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DE MONTBRISON

- **Madame CHARBONNIER Brigitte**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

- **Monsieur CHARPENAY Serge**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur CHATAING Rémi**
Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur CHAZELLE Jean-Claude**
Assistant socio éducatif de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ-EST A FEURS

- **Madame CHEVALLIER Sylvie**
Adjoint technique, MAIRIE DE VILLARS

- Madame CHOMETON Isabelle

Agent technique spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, COMMUNE DE FIRMINY

- Monsieur CHOUVET Christian

Attaché hors classe/chef de pôle ressources, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

- Madame CLAIR Christine

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Madame COPPERE Martine

Ingénieur hospitalier principal, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- Monsieur CYRILLE Didier

Technicien principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Madame DAUCHOT Pascale

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE FIRMINY

- Madame DEGOULANGE Agnès

Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- Monsieur DEMAIL Laurent

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE ST GENEST LERPT

- Madame DERORY Marie-Christine

Rédacteur territorial, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Madame DESMOULIN Suzanne

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Monsieur DESPINASSE Pascal

Adjoint technique principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Monsieur DOSJOUR Christophe

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Monsieur DOS SANTOS Carlos

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE GRIGNY

- Madame DUBREUIL Hélène

Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Monsieur DUCROCQ Olivier

Directeur général d'un établissement public de plus de 400 000 habitants, CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON A SAINTE-FOY-LES-LYON

- Madame DUFOUR Evelyne

Aide-soignante principale, EHPAD MAISON DE RETRAITE DE LA LOIRE A SAINT JUST SAINT RAMBERT

- Monsieur DUMAS Bernard

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHAZELLES SUR LYON

- **Monsieur DURIEU Bernard**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE MARLHES

- **Monsieur ENSAAD Amar**
Adjoint technique principal de 1ère classe, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Monsieur EYZAT Bernard**
Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame FAURE Isabelle**
Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DE MONTBRISON

- **Madame FAURE Sylvie**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE CHAZELLES SUR LYON D

- **Madame FERRE Jocelyne**
Agent technique spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE FIRMINY

- **Madame FRACHON Catherine**
Infirmière diplômée d'Etat 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur FRACHON Patrick**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur FRERY Hervé**
Chef de police municipale, MAIRIE DE ST BONNET LE CHATEAU

- **Madame GALICHET Chantal**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur GARCIA Claude**
Ingénieur principal, COMMUNE DE ROANNE

- **Monsieur GHEURBI Simhamed**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame GICQUEL Nathalie**
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CENTRE COM MUNAL D'ACTION SOCIALE DE FIRMINY

- **Madame GIRARD Marie-Claude**
Adjoint technique, MAIRIE DE FEURS

- **Monsieur GOUILLOUD Pascal**
Ingénieur principal, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Monsieur GOUTEY Luc**
Technicien principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame GRANGE Annie**
Secrétaire de mairie, MAIRIE DE ROZIER-EN-DONZY

- **Madame GRIFFON Catherine**
Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame GUYOT Elisabeth**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE SORBIERS

- **Monsieur HEBBAZ Karim**
Adjoint technique principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame HERVIER Christine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Madame HIDALGO Brigitte**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur JACQUOLETTO Bernard**
Conseiller des activités physiques et sportives, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Monsieur JOURJON Christian**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame KOWALCZYK Sylvie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE RIVE DE GIER

- **Monsieur LABROSSE Pierre**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BELMONT DE LA LOIRE

- **Madame LACHAUX Pascale**
Cadre supérieur de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur LAFOND David**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE COMMELLE VERNAY

- **Monsieur LAIMECHE Gérard**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DU COTEAU

- **Monsieur LASSAIGNE Pascal**
Ingénieur, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Monsieur LE HOANGAN Georges**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame LIOGIER Christine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, OFFICE PUBLIC DE L HABITAT FIRMINY

- **Madame MAGAND Evelyne**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SURY LE COMTAL

- **Monsieur MANTIONE Dominique**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame MARTIN Isabelle

Adjoint administratif principal de 1ère classe, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

- Monsieur MASSACRIER Christophe

Technicien principal de 1ère classe, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- Monsieur MASSOL Philippe

Ingénieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DE MONTBRISON

- Madame MATHEAUD Catherine

Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLEREST

- Madame MICHALON Pascale

Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Madame MICHELIN Véronique

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame MONDIERE Yolande

Technicienne de laboratoire médical de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- Monsieur MONTEUX Jean

Technicien, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Monsieur MONTFAUCON Michel

Technicien principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Madame MOUSSIÈRE Laurence

Attaché territorial, COMMUNE DE ROANNE

- Madame MUGUET Michèle

Attaché territorial, COMMUNE DE ROANNE

- Monsieur NARDUZZO Jean

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE FIRMINY

- Monsieur NICOLAS Jean-Luc

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Monsieur ODIN André

Ingénieur, COMMUNE DE ROANNE

- Madame PAZDZIOR Chrystelle

Rédacteur, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Madame PERETTI Sylvie

Attaché territorial, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Monsieur PEREY Pierre

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLEREST

- **Monsieur PEYSSONNEL Jean-Luc**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE PELUSSIN

- **Monsieur PIECUCH Laurent**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame PIOT Joëlle**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE CHAMBOEUF

- **Monsieur POBLE Joël**
Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame PROTIERE Catherine**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DE MONTBRISON

- **Madame RASCLE Patricia**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROANNE

- **Monsieur RICHARD Laurent**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ-EST A FEURS

- **Madame RICHARD Marie-Paule**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame RODRIGUEZ Nicole**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT PRIEST EN JAREZ

- **Madame ROLLET Claudie**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROANNE

- **Monsieur ROMEZIN Gilles**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur ROUSSEL Denis**
Attaché territorial, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Madame ROYON Joëlle**
Attaché territorial - secrétaire de mairie, LOIRE FOREZ AGGLOMERATION DE MONTBRISON

- **Madame ROYON Josiane**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Madame SANCHEZ Isabelle**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur SCHAUB Laurent**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLEREST

- **Madame SEIGNOL Claude**
Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur SOLEILLANT Gilles**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame STORAÏ Christine**
Rédacteur principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame SUBRIN Michelle**
Attaché d'administration territoriale, COMMUNE DE ROANNE

- **Madame SUCHEL-MERCIER Isabelle**
Directrice générale adjointe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Madame TERRY Rachel**
Attaché territorial, SAINT-VICTOR-SUR-RHINS,

- **Monsieur THELISSON Robert**
Assistant de conservation principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame THOMAS Annie**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame TUCCERI Florence**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame VERILHAC Marie-Christine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur VIAL Florent**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Monsieur VIAL Jean-François**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur VICARD Thierry**
Ingénieur principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame VILLARD Jocelyne**
Attachée territoriale, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE A SAINT-ÉTIENNE

- **Madame VILLAREALE Véronique**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Médaille d'argent

- **Monsieur ABED-RELAM Mamar**
Attaché territorial principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame AMMAM**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame ANDRE Sophie**
Technicien paramédical de classe supérieure, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur ANTIC Blagoje**
Adjoint technique principal de 1ère classe, METROPOLE DE LYON

- **Monsieur ARTERO Marc**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE ST HEAND

- **Madame AVRIL Maud**
Assistant médico administratif de classe supérieur, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Madame BADARD Isabelle**
Technicien de laboratoire de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Madame BADOL Florence**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur BAHRI Mehdi**
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, COMMUNE DE FIRMINY

- **Madame BAITICHE Ouahida**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur BASSON Stéphane**
Rédacteur, COMMUNE D ANDREZIEUX BOUTHEON

- **Madame BASTIDE Delphine**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE ST GENEST LERPT

- **Monsieur BEDIAR Philippe**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE ST BONNET LE CHATEAU

- **Monsieur BELAÏDI Saïd**
Attaché territorial principal, Communauté de communes DE FEURS

- **Madame BERABEZ Narima**
Adjoint technique de 1ère classe, COMMUNE DE FIRMINY

- **Madame BERNARD Lynda**
Attachée territoriale principale, COMMUNE DE SAINT PRIEST

- **Monsieur BERNAUD Nicolas**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame BESSEYRE Stéphanie**
Attaché territorial principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur BLANCHARD Dominique**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CC DES MONTS DU LYONNAIS DE POMEYS

- Monsieur BLANCHARD Laurence

Assistant médico administratif de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Madame BONNEL Véronique

Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- Madame BONNET Laurence

Attaché territorial principal, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- Madame BORDET Anne

Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Monsieur BOUCHER Philippe

Adjoint technique, MAIRIE DE ST BONNET LE CHATEAU

- Madame BOUQUET Patricia

Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Madame BOURGIER Jocelyne

Ouvrier principal de 2ème classe, EHPAD MAISON DE RETRAITE DE LA LOIRE DE SAINT JUST SAINT RAMBERT

- Madame BROSSY Florence

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- Monsieur BRUEL Bruno

Adjoint technique principal de 1ère Classe, MAIRIE DE ST HEAND

- Monsieur BRUN Luc

Conseiller socio-éducatif, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Monsieur BRUNO Nicolas

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Monsieur BUSSEROLES Patrick

Adjoint technique principal de 1ère classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- Madame CANU Béatrice

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE ROANNE

- Monsieur CAPDEVIELLE Norbert

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame CERINO Fabienne

Rédacteur principal de 1ère classe, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- Madame CERNESSON Juliette

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe, ROANNAIS AGGLOMERATION A ROANNE

- **Monsieur CHAHRABANE Chakib**
Attaché d'administration territoriale, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame CHAIZE Isabelle**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAVIGNEUX

- **Madame CHALAYER Imelda**
Adjoint technique principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame CHANTON Laurence**
Adjoint administratif hospitalier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur CHARRAT Jacques**
Ingénieur principal - emploi fonction DST, MAIRIE DU CHAMBON FEUGEROLLES

- **Monsieur CHARROIN Paul**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame CHAVAGNEUX Eliane**
Médiatrice culturelle, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Madame CHAVALLARD PINTO Nathalie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, ROANNAIS AGGLOMERATION A ROANNE

- **Madame CHAVAREN Nadine**
Médecin hors classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame CHAUAUX Gaëlle**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, ROANNAIS AGGLOMERATION A ROANNE

- **Monsieur CHAZAL Yannick**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DU CHAMBON FEUGEROLLES

- **Madame CHEMIN Ewa**
Infirmière de bloc opératoire diplômée d Etat classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur CHENEVARD Pierre**
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur CHIKH Ahmed**
Infirmier diplômé d'Etat, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Madame CHORETIER Sandrine**
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE CHABANIERE

- **Madame CHOUVON Geneviève**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FIRMINY

- Madame CIZERON Eve-Marie

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHES DU VELAY ROCHEBARON A MONISTROL-SUR-LOIRE

- Madame COISSY Jacqueline

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE ROANNE

- Madame COLOMBAT Laëtitia

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame COLORADO Christine

Agent des services hospitaliers qualifié classe normale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- Monsieur COMBES Ludovic

Brigadier chef principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame CONDAMIN Marie

Agent technique spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHABANIERE

- Madame CONSEILLON Patricia

Adjoint des cadres hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DE MONTBRISON

- Madame CORRAL Delphine

Adjoint administratif hospitalier, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Monsieur COURBON Gérard

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame COURRIER Sandra

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- Monsieur CREUZET Jean-Marc

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- Madame CRISOSTOMO Estelle

Infirmière diplômée d'Etat, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Monsieur DALLIERE Patrick

Agent de maîtrise, COMMUNE DE ROANNE

- Madame DALMAIS Laure

Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, CC DES MONTS DU LYONNAIS DE POMEYS

- Monsieur DAMAS Richard

Brigadier chef principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame D'ANNA Cécile

Infirmière diplômée d'Etat, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Monsieur DAVIER Alexandre

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE RIVE DE GIER

- **Madame DEBLANGEY Marie**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, COMMUNE DU COTEAU

- **Madame DECLOITRE Mireille**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE ROANNE

- **Madame DELORME Celine**
Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur DESCHAMPS Emmanuel**
Technicien principal de 2ème classe - technicien bureau d'études, LOIRE FOREZ AGGLOMERATION A MONTBRISON

- **Monsieur DESMURES Pascal**
Agent de maîtrise, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Madame DESORMIERE Pascale**
Technicien supérieur hospitalier de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Madame DESSAIX Brigitte**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE GIVORS

- **Monsieur DEVAUX Jean-Michel**
Attaché territorial principal, COMMUNE DE ROANNE

- **Madame DEVIGNOT Sophie**
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Madame DEVOUCOUX Séverine**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAVIGNEUX

- **Madame DI BENEDETTO Valérie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame DJELLAB Carole**
Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur DUFAU SANSOT Serge**
Attaché territorial principal, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Madame DUMAS Dany**
Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur DUMAS Jean-Marie**
Ingénieur principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Madame DUMAS Sandrine

Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Madame DUMAS Valérie

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAVIGNEUX

- Monsieur DUMOULIN Dominique

Agent de maîtrise, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- Monsieur DUMOULIN Serge

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE CHAZELLES SUR LYON

- Madame DUPUY Catherine

Infirmière diplômée d'Etat catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- Monsieur DURAND Sébastien

Technicien principal de 2ème classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- Monsieur DUTREVIS Michel

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, MAIRIE DE ST GENEST LERPT

- Monsieur DUVERNAY Philippe

Agent de maîtrise, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- Madame EMERY Fabienne

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Monsieur ENSAAD Djamel

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame ESTRADE Colette

Adjoint administratif principal, MAIRIE DE ST BONNET LE CHATEAU

- Monsieur FARDOUX Philippe

Ingénieur principal, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- Monsieur FAURE Jean-Yves

Chef de service de police municipale principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Monsieur FAURE LAFOND Nicolas

Aide médico psychologique, EHPAD MAISON DE RETRAITE DE LA LOIRE DE SAINT JUST SAINT RAMBERT

- Madame FAUVET Nathalie

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE PELUSSIN

- Madame FAUX Lydia

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DU CHAMBON FEUGEROLLES

- **Madame FENON Pascale**
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DE MONTBRISON

- **Monsieur FERNANDES Adelino**
Agent de maîtrise, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Monsieur FONCOURBE Jean-Luc**
Technicien, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur FORESTIER Rudy**
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Madame FORISSIER Christine**
Cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Madame FOURNEL Isabelle**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE ST GENEST LERPT

- **Monsieur FRAISSE Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Monsieur FRANCE Guillaume**
Technicien de laboratoire de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur FRBEZAR Johann**
Infirmier anesthésiste grade 1, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Madame GACON Séverine**
Attaché territorial principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur GAGNE Didier**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame GALLAND Chrystelle**
Agent de maîtrise, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Monsieur GARDETTE Philippe**
Agent de maîtrise, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Madame GARDON Isabelle**
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DE MONTBRISON

- **Monsieur GARRIDO Christian**
Adjoint technique principal de 1ère classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Madame GASTON Anne-Marie**
Manipulatrice en électro radiologie, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DE MONTBRISON

- **Monsieur GAWLINEK René**
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Madame GAYTE Nadine**
Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE
- **Madame GENTIAL Marie-Dominique**
Assistant médico administratif de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE
- **Madame GHEZOU M'BARKI Salima**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE
- **Madame GIACOMINI Laurence**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CC DES MONTS DU LYONNAIS DE POMEYS
- **Madame GIGNOUX Laurence**
Attachée principale emploi fonctionnel DGSA, MAIRIE DU CHAMBON FEUGEROLLES
- **Madame GIRARD Nadine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE VILLEREST
- **Madame GIRAUDET Nathalie**
Directeur des soins, CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DE MONTBRISON
- **Madame GOUGAUD Pascale**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE FEURS
- **Madame GOUTAGNY Christiane**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE SORBIERS
- **Madame GOUTAUDIER Chantal**
Préparatrice en pharmacie hospitalière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE
- **Monsieur GOUTAUDIER Cyril**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE DE SAINT-ÉTIENNE
- **Madame GRANGIER Monique**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE L HORME
- **Madame GROSMOLLARD Myriam**
Agent technique spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE DE ST JUST ST RAMBERT
- **Madame GROSSELIN Anne**
Psychologue hors classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE
- **Monsieur GUELLER Nicolas**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA LOIRE
- **Monsieur GUERRERO Antoine**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE
- **Monsieur GUIBOUX David**

Technicien principal de 1ère classe, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- Monsieur GUILLAUMOND Stéphane

Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Monsieur GUILLOT Eric

Agent de maîtrise principal / surveillant de travaux en infrastructures, METROPOLE DE LYON

- Monsieur GUILLOT Kelly

Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE SALAISE SUR SANNE

- Madame GUILLOUX Christine

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROANNE

- Monsieur HEBRARD Yvan

Rédacteur territorial, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- Madame HEMICI Ferouze

Assistant médico administratif de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Monsieur HUME Thierry

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame IZQUIERDO Florence

Infirmière puéricultrice territoriale hors classe, METROPOLE DE LYON

- Madame JOUBERT Christelle

Diététicienne de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Madame JOUBERT Muriel

Rédacteur principal de 1ère classe, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- Monsieur JOURJON Cédric

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame JURINE Brigitte

Adjoint administratif principal de 1ère classe/secrétaire de compagnie, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

- Madame JUTHIER Fabienne

Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Monsieur LARDON Franck

Adjoint technique principal de 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE FIRMINY

- Madame LASSOT Claudine

Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- Madame LAURENT Béatrice

- Monsieur LEBERGE Xavier

Ingénieur territorial, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- Madame LE MEHAUTE Réjane

Attaché territorial, CC DES MONTS DU LYONNAIS DE POMEYS

- Madame LEPETITGALAND Nathalie

Infirmière diplômée d'Etat de classe normale cat. B, CENTRE HOSPITALIER DU BEAUJOLAIS VERT DE COURS

- Monsieur LERAY Hubert

Infirmier diplômé d'Etat - cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Madame LERAY Isabelle

Ergothérapeute de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Monsieur LEVENEZ Cyril

Agent de maîtrise, COMMUNE DE ROANNE

- Monsieur LIPOWSKI Yanick

Technicien principal de 2ème classe, COMMUNE DE FIRMINY

- Madame LOCQUET-RAULET Sophie

Cadre de santé de 1ère classe, COMMUNE DE POUILLY LES NONAINS

- Monsieur LORNAGE François

brigadier chef principal, MAIRIE DE VILLARS

- Monsieur LORTON Arnaud

Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROANNE

- Monsieur MAGANA Philippe

Agent de maîtrise, COMMUNE DE ROANNE

- Monsieur MAISONNETTE Didier

Technicien, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame MALHERBE Cécilia

Ingénieur principal, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- Madame MARCONI Katia

Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Monsieur MARCOUX Laurent

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Monsieur MARTIN Eric

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur MATHIEU Patrick**
Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur MAZAUD Frédéric**
Technicien principal de 1ère classe, LOIRE FOREZ AGGLOMERATION A MONTBRISON

- **Monsieur MAZAUD Stéphane**
Agent de maîtrise, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Madame MEALLIER Isabelle**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Madame MEILLAND Séverine**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame MICHEL Edmonde**
Ouvrière principale de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

- **Monsieur MICHELI Joël**
Chargé de clientèle, CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE LYON

- **Madame MICHEL Pascale**
Ouvrière principale de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur MINAIRE Eric**
Conducteur ambulancier, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur MOLLON Christophe**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame MOLLON Valérie**
Infirmière diplômée d'Etat, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Madame MONIER Delphine**
Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur MORAN Hervé**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE ROCHE LA MOLIERE

- **Monsieur MOUTON Thierry**
Adjoint technique principal de 1ère classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Monsieur MUHLEISEN Didier**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame NERCESSIAN Nicole**
Assistant médico administratif de classe supérieur, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Madame NEVEU Françoise**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ

- **Monsieur NEYRET Bernard**
Attaché territorial principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame PACCALLET Valérie**
Infirmière diplômée d'Etat 1er grade, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur PALAIS Frédéric**
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur PARDO Jean-Marc**
Technicien principal 1ère classe, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Madame PASCAL Nicole**
Attaché d'administration territorial, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Madame PEILLON Catherine**
Technicien de laboratoire de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur PENIN Yannick**
Attaché territorial principal, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Madame PERDRIAU Nathalie**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame PERROTON Agnès**
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Monsieur PHILIPPON Guy**
Agent de maîtrise, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame PICARD Valérie**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Monsieur PIGUET-RUINET François**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame PIN Nathalie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- **Monsieur PITIOT Gérard**
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE RIVE DE GIER

- **Monsieur POIRRIER Laurent**
Ingénieur hospitalier en chef, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Madame POLICARD Florence**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROANNE

- **Monsieur PONTILLE Sylvain**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE ROANNE

- **Monsieur PORTAILLER Hervé**
Agent de maîtrise, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Madame RAME Claire**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame RASOANANDRASANA Mathilde**
Infirmière diplômée d'Etat de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- **Monsieur RAYMOND Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- **Madame ROUSSEL Cathy**
Adjoint technique principale de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FIRMINY

- **Madame RUEL Magali**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- **Madame SABATIER Christelle**
Adjoint administratif territorial, MAIRIE DE MARLHES

- **Monsieur SANCHEZ Marc-David**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- **Madame SAULNIER Séverine**
Agent technique spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, MAIRIE DE FEURS

- **Monsieur SAUZET Thierry**
Adjoint technique, COMMUNE DE SURY LE COMTAL

- **Madame SAVINEL Carole**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE

- **Monsieur SEIDI Mohamed**
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur SERCY Fabien**
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- **Monsieur SOUVIGNET Philippe**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE JONZIEUX

- **Monsieur SWOBODA Marc**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT PRIEST EN JAREZ

- **Madame SYLVESTRE Annick**
Ouvrière principale de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- Monsieur TADJER Salim

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame TERRADE Claudine

Puéricultrice hors classe, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Madame TEYSSIER Marie-Christine

Adjoint administratif hospitalier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

- Monsieur THIRIET Jean

Assistant enseignement artistique de 1ère classe, COMMUNE DE RIVE DE GIER

- Monsieur THOLY Richard

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Monsieur THOMAS Frédéric

Ingénieur principal, SAINT-ETIENNE METROPOLE

- Monsieur THOMAS Lilian

Attaché territorial principal/chef du bureau des finances, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

- Monsieur THORAL Philippe

Adjoint technique principal de 2ème classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- Monsieur TIGHZERT Farid

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE FIRMINY

- Madame TOURAND Sandrine

Brigadier chef principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame ULMER Sylvie

Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE CHAZELLES SUR LYON

- Monsieur UTRILLA Eric

Technicien, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Monsieur VERNE Jérôme

Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Monsieur VESSILLER Cyrille

Adjoint technique principal de 1ère classe, ROANNAIS AGGLOMERATION DE ROANNE

- Madame VETTORE Isabelle

Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHAMBON FEUGEROLLES

- Monsieur VIALERON Christian

Technicien, COMMUNE DE ROANNE

- Madame VIALERON Corine

Manipulatrice en électroradiologie médicale de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE

- Monsieur VINCENT Mikaël

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT ETIENNE

- Madame VINDRIE Valérie

Auxiliaire de puériculture, FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE DE LA LOIRE DE SAINT-GENEST LERPT

- Monsieur WILMORT Georges

Agent de maîtrise principal, COMMUNE D'OULLINS

- Madame YVRARD Sylvie

Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE LA LOIRE

- Monsieur ZANOTI Daniel

Adjoint technique, MAIRIE D'AMPLEPUIIS

Article 3 : Monsieur le secrétaire général et Madame la sous-préfète, directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Etienne, le 11 décembre 2019

Le préfet

Evence RICHARD

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Etienne dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

42_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Loire

42-2020-03-02-001

arrêté 20-03 du 02-03-20 portant affectation des agents de
contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale de la Loire de la DIRECCTE d'Auvergne-Rhône-Alpes

ARRETE n° 20-03 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim

Le Responsable de l'Unité Départementale de la Loire de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8 122-3 et suivants,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la création et la répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 2017 portant nomination de Monsieur Jean-François BENEVISE, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la décision n° DIRECCTE/T/2019-15 du 21/02/2019 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département de la Loire,

Vu l'arrêté n° DIRECCTE/SG/2020/04 du 06 janvier 2020 de Monsieur Jean-François BENEVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, portant subdélégation de signature dans le cadre des attributions générales à Monsieur Alain FOUQUET, responsable de l'unité départementale du département de la Loire,

ARRETE

Article 1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant les unités de contrôle du département :

- Unité de contrôle n° 042U01 « Loire-Nord » : 4 rue Molière 42300 ROANNE

Responsable de l'unité de contrôle : Madame Marie-Cécile CHAMPEIL, Directrice adjointe du travail

Section LN1 (U01N01) : Chantal CHAVALARD, Inspectrice du Travail

Section LN2 (U01N02) : Béatrice MASSON, Inspectrice du Travail

Section LN3 (U01N03) : Gilles BURELLIER, Contrôleur du Travail

Section LN4 (U01N04) : Annie BOURGEADE, Inspectrice du Travail

- Unité de contrôle n° 042U02 « Loire-Sud-Est »: 11 rue Balaÿ 42000 Saint-Etienne

Responsable de l'unité de contrôle : Sandrine BARRAS, Directrice adjointe du travail

Section SE1 (U02SE01) : Patrick ANSELME, inspecteur du travail

Section SE2 (U02SE02) : Jean-Philippe VUILLERMOZ, Inspecteur du Travail

Section SE3 (U02SE03) : Kevin GOUTELLE, Inspecteur du Travail

Section SE4 (U02SE04) : Jérôme ORIOL, inspecteur du travail

Section SE5 (U02SE05) : Thomas FOURNIER, Inspecteur du Travail

Section SE6 (U02SE06) : Christiane GALLO, Inspectrice du Travail

Section SE7 (U02SE07) : Geneviève PAUTRAT, Inspectrice du Travail

Section SE8 (U02SE08) : Dominique ROLS, Inspecteur du Travail

Section SE9 (U02SE09) : Maud ALLAIN, Inspectrice du Travail

- Unité de contrôle n° 042U03 « Loire-Sud-Ouest » : 11 rue Balaÿ 42000 Saint-Etienne

Responsable de l'unité de contrôle : Isabelle BRUN-CHANAL, Directrice adjointe du travail

Section SO1 (U03SO01) : Section vacante

Section SO2 (U03SO02) : Floriane MOREL, Inspectrice du travail

Section SO3 (U03SO03) : Cédric PEYRARD, Inspecteur du Travail

Section SO4 (U03SO04) : Cécile DILLOT, Inspectrice du Travail

Section SO5 (U03SO05) : Rachida TAYBI, Inspectrice du Travail

Section SO6 (U03SO06) : Jean François ACHARD, Inspecteur du Travail

Section SO7 (U03SO07) : Mélanie CAVALIER, Inspectrice du Travail

Section SO8 (U03SO08) : Corinne PIZZELLI, Inspectrice du Travail

Section SO9 (U03SO09) : Stéphane MALAVAL, Inspecteur du Travail

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R 8122-11-1 du code du travail, les pouvoirs de décisions administratives, relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail, sont confiés aux inspecteurs mentionnés ci-dessous, pour les sections suivantes :

Unité de contrôle « Loire-Nord » :

La section LN3 :

- l'inspectrice de la section LN1 pour les établissements de plus de cinquante salariés situés sur les communes de CHARLIEU, SAINT DENIS DE CABANNE, MAIZILLY, SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU, MARS, CHANDON, NANDAX, BOYER, VILLERS, VOUGY.

- l'inspectrice de la section LN2 pour les établissements situés sur la commune de Roanne.

- l'inspectrice de la section LN4 pour les établissements situés sur les communes de PERREUX, MONTAGNY, COMBRE, SAINT VICTOR SUR RHINS, COUTOUVRE, JARNOSES, LAGRESLE, SEVELINGES, CUINZIER, LE CERGNE, ARCINGES, ECOCHE, BELMONT DE LA LOIRE, SAINT GERMAIN LA MONTAGNE, BELLEROCHÉ.

En cas d'absence ou d'empêchement d'une inspectrices mentionnées ci-dessus, le pouvoir de décision est assuré par l'agent chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 4 mentionnée ci-dessus, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, l'intérim est assuré par la responsable d'unité de contrôle n° 042U01 Loire Nord ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par la responsable d'unité de contrôle n° 042U03 Loire Sud-Ouest ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par la responsable d'unité de contrôle n° 042U02 Loire Sud-Est.

Article 3: Conformément aux dispositions de l'article R 8122-11-2 du code du travail, le contrôle de tout ou partie des établissements d'au moins cinquante salariés qui ne serait pas assuré par les contrôleurs du travail est confié aux inspecteurs du travail mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

Unité de contrôle n° 042U01 « Loire-Nord » :

Numéro de section	Inspecteur du travail	Etablissements concernées
Section LN3	l'inspectrice de la section LN1	Tous les établissements de plus de cinquante salariés situés sur les communes de CHARLIEU, SAINT DENIS DE CABANNE, MAIZILLY, SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU, MARS, CHANDON, NANDAX, BOYER, VILLERS, VOUGY.
	l'inspectrice de la section LN2	Tous les établissements de plus de cinquante salariés situés sur la commune de ROANNE.
	l'inspectrice de la section LN4	Tous les établissements de plus de cinquante salariés situés sur les communes de PERREUX, MONTAGNY, COMBRE, SAINT VICTOR SUR RHINS, COUTOUVRE, JARNOSSES, LAGRESLE, SEVELINGES, CUINZIER, LE CERGNE, ARCINGES, ECOCHE, BELMONT DE LA LOIRE, SAINT GERMAIN LA MONTAGNE, BELLEROCHÉ.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs des inspecteurs du travail désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

Unité de contrôle n° 042U01 « Loire-Nord » :

Intérim des inspecteurs du travail

- L'intérim de l'inspectrice du travail de la section LN1, Madame Chantal CHAVALARD, est assuré
 - s'agissant des entreprises de moins de cinquante salariés, par le contrôleur de la section LN3, Monsieur Gilles BURELLIER, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice de la section LN4, Madame Annie BOURGEADE, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section LN2, Madame Béatrice MASSON, ou en cas d'empêchement de cette dernière par la responsable de l'UC1 Madame Marie-Cécile CHAMPEIL.
 - s'agissant des entreprises de plus de cinquante salariés, par l'inspectrice de la section LN4, Madame Annie BOURGEADE, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section LN2, Madame Béatrice MASSON, ou en cas d'empêchement de cette dernière par la responsable de l'UC1 Madame Marie-Cécile CHAMPEIL.
- L'intérim de l'inspectrice du travail de la section LN2, Madame Béatrice MASSON, est assuré par l'inspectrice de la section LN4, Madame Annie BOURGEADE, ou en cas d'empêchement de cette dernière, par l'inspectrice du travail de la section LN1, Madame Chantal CHAVALARD s'agissant des entreprises de plus de cinquante salariés, et par le contrôleur de la section LN3, Monsieur Gilles BURELLIER s'agissant des entreprises de moins de cinquante salariés ou en cas d'empêchement par la responsable de l'UC1 Madame Marie-Cécile CHAMPEIL.

- L'intérim de l'inspectrice du travail de la section LN4, Madame Annie BOURGEADE, est assuré par l'inspectrice de la section LN2, Madame Béatrice MASSON, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section LN1, Madame Chantal CHAVALARD s'agissant des entreprises de plus de cinquante salariés, et par le contrôleur de la section LN3, Monsieur Gilles BURELLIER s'agissant des entreprises de moins de cinquante salariés, ou en cas d'empêchement par la responsable de l'UC1 Madame Marie-Cécile CHAMPEIL.

Intérim des contrôleurs du travail

- L'intérim du contrôleur du travail de la section LN3, Monsieur Gilles BURELLIER, est assuré par l'inspectrice du travail de la section LN1, Madame Chantal CHAVALARD, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section LN2, Madame Béatrice MASSON, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice de la section LN4, Madame Annie BOURGEADE ou en cas d'empêchement par la responsable de l'UC1 Madame Marie-Cécile CHAMPEIL.

Unité de contrôle n° 042U02 « Loire-Sud Est » :

Intérim des inspecteurs du travail pour le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers ainsi que pour la prise des décisions administratives

L'intérim de l'inspecteur du travail de la section SE1 Monsieur Patrick ANSELME est assuré par l'inspectrice du travail de la section SE9 Madame Maud ALLAIN ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE4 Monsieur Jérôme ORIOL ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE7 Madame Geneviève PAUTRAT ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE2 Monsieur Jean-Philippe VUILLERMOZ ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE3 Monsieur Kevin GOUTELLE ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE6 Madame Christiane GALLO ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE8 Monsieur Dominique ROLS ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE5 Monsieur Thomas FOURNIER.

L'intérim de l'inspecteur du travail de la section SE2 Monsieur Jean-Philippe VUILLERMOZ est assuré par l'inspecteur du travail de la section SE3 Monsieur Kevin GOUTELLE ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE7 Madame Geneviève PAUTRAT ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE8 Monsieur Dominique ROLS ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE6 Madame Christiane GALLO ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE5 Monsieur Thomas FOURNIER ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE4 Monsieur Jérôme ORIOL ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE9 Madame Maud ALLAIN ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE1 Monsieur Patrick ANSELME.

L'intérim de l'inspecteur du travail de la section SE3 Monsieur Kevin GOUTELLE est assuré par l'inspectrice du travail de la section SE7 Madame Geneviève PAUTRAT ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE2 Monsieur Jean-Philippe VUILLERMOZ ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE5 Monsieur Thomas FOURNIER ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE8 Monsieur Dominique ROLS ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE6 Madame Christiane GALLO ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE1 Monsieur Patrick ANSELME ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE4 Monsieur Jérôme ORIOL ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE9 Madame Maud ALLAIN.

L'intérim de l'inspecteur du travail de la section SE4 Monsieur Jérôme ORIOL est assuré par l'inspecteur du travail de la section SE1 Monsieur Patrick ANSELME ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE9 Madame Maud ALLAIN ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE3 Monsieur Kevin GOUTELLE ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE7 Madame Geneviève PAUTRAT ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE2 Monsieur Jean-Philippe VUILLERMOZ ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE5 Monsieur Thomas FOURNIER ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE6 Madame Christiane GALLO ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE8 Monsieur Dominique ROLS.

L'intérim de l'inspecteur de la SE5 Monsieur Thomas FOURNIER est assuré par l'inspecteur du travail de la section SE8 Monsieur Dominique ROLS ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE6 Madame Christiane GALLO ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE4 Monsieur Jérôme ORIOL ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE1 Monsieur Patrick ANSELME ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE9 Madame Maud ALLAIN ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SE7 Madame Geneviève PAUTRAT ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE2 Monsieur Jean-Philippe VUILLERMOZ ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE3 Monsieur Kevin GOUTELLE.

L'intérim de l'inspectrice du travail de la section SE6 Madame Christiane GALLO est assuré par l'inspecteur du travail de la section SE5 Monsieur Thomas FOURNIER ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE8 Monsieur Dominique ROLS ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE2 Monsieur Jean-Philippe VUILLERMOZ ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE3 Monsieur Kevin GOUTELLE ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE7 Madame Geneviève PAUTRAT ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SE9 Madame Maud ALLAIN ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE1 Monsieur Patrick ANSELME ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE4 Monsieur Jérôme ORIOL.

L'intérim de l'inspectrice du travail de la section SE7 Madame Geneviève PAUTRAT est assuré par l'inspecteur du travail de la section SE2 Monsieur Jean-Philippe VUILLERMOZ ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE3 Monsieur Kevin GOUTELLE ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE6 Madame Christiane GALLO ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE5 Monsieur Thomas FOURNIER ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE8 Monsieur Dominique ROLS ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE9 Madame Maud ALLAIN ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE1 Monsieur Patrick ANSELME ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE4 Monsieur Jérôme ORIOL.

L'intérim de l'inspecteur du travail de la section SE8 Monsieur Dominique ROLS est assuré par l'inspectrice du travail de la section SE6 Madame Christiane GALLO ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE5 Monsieur Thomas FOURNIER ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE9 Madame Maud ALLAIN ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE4 Monsieur Jérôme ORIOL ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE1 Monsieur Patrick ANSELME ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE3 Monsieur Kevin GOUTELLE ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE2 Monsieur Jean-Philippe VUILLERMOZ ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE7 Madame Geneviève PAUTRAT.

L'intérim de l'inspectrice du travail de la section SE9 Madame Maud ALLAIN est assuré par l'inspecteur du travail de la section SE4 Monsieur Jérôme ORIOL ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE1 Monsieur Patrick ANSELME ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE8 Monsieur Dominique ROLS ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SE6 Madame Christiane GALLO ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SE5 Monsieur Thomas FOURNIER ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE2 Monsieur Jean-Philippe VUILLERMOZ ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspecteur du travail de la section SE3 Monsieur Kevin GOUTELLE ou en cas d'empêchement de cette dernier par l'inspectrice du travail de la section SE7 Madame Geneviève PAUTRAT.

Unité de contrôle n° 042U03 « Loire-Sud-Ouest » :

♦ L'Intérim de la section SO1, section vacante, est assurée pour le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers et la prise des décisions administratives par :

♦ Sur les communes de : ARTHUN, BOEN, BOEN-SUR-LIGNON, BUSSY ALBIEUX, CEZAY, MIZERIEUX, MONTVERDUN, NERVIEUX, SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD, SAINT-SIXTE, SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE et SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE par l'Inspectrice du travail de la section SO8 Madame Corinne PIZZELLI

- ♦ Sur la commune de Saint Etienne (IRIS LE MARAIS-MEONS- GRANGENEUVE n°422180901) :
 - Sur le secteur « bas de Montreynaud » délimité par les rues Pierre de COUBERTIN (côté pair), de MOLINA (côté pair), Gustave DELORY et l'A72 par la Responsable de l'unité de contrôle Loire Sud-Ouest Madame Isabelle BRUN-CHANAL ;
 - Sur le secteur « Méons » délimité par les rues Paul COTTE, du Docteur FERNAND (côté pair), Bd Louis NELTNER, de Méons, Jean ROSTAND, Antoine PRIMAT, Matthieu de LA DROME ; de l'abbé BREUIL, l'allée de la minéralogie et l'A72 à l'exception des rue Grangeneuve et de la Talaudière par L'Inspectrice du travail de la section SO7 Madame Mélanie CAVALIER ;
 - Sur le secteur « NECKER-VERPILLEUX » délimité par les rues NECKER, DE L'EPARRE, Jean HUSS, DESCARTES et WEISS par l'Inspecteur du travail de la section SO3 Monsieur Cédric PEYRARD ;
 - Sur le secteur « Plaine Achille » délimité par les rues Bd TIERS (côté pair jusqu'à la rue BARROIN), BARROIN les numéros 11 et 46, SCHEURER KESTNER, des docteurs MULLER (côté impair) et le Bd Jules JANIN côté impair du n°27 au n° 57 par l'Inspectrice du Travail de la section SO2 Madame Floriane MOREL ;
 - Sur le secteur « ZI GRIGNARD » délimité par les rues Victor GRIGNARD, Charles CHOLAT, Bd de l'ETIVALLIERE et Jean NEYRET par l'Inspecteur du travail de la section SO6 Monsieur Jean-Francois ACHARD ;
 - Sur le secteur « Le MARAIS » délimité par les rues des Aciéries, Jean SNELLA, Antoine CUISSARD, Manuel FERNANDEZ, Bd Roger ROCHER, Pierre GUICHARD et la rue de la tour (côté pair) par l'Inspectrice du travail de la section SO5 Madame Rachida TAYBI ;
 - Sur le secteur « pôle productique » délimité par les rues allée de la bureautique, Bd Georges POMPIDOU (côté impair), du Cros, de la presse et rue de la mécanique par l'Inspectrice du travail de la section SO4 Madame Cécile DILLOT.

Intérim des inspecteurs du travail pour la prise des décisions administratives et le contrôle de toutes les entreprises, établissements et chantiers

- L'intérim de l'inspectrice du travail de la section SO2 Madame Floriane MOREL est assuré par l'Inspecteur du Travail de la section SO3 Monsieur Cédric PEYRARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO4 Madame Cécile DILLOT, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO5 Madame Rachida TAYBI, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO6 Monsieur Jean-François ACHARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO7 Madame Mélanie CAVALIER ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO8 Madame Corinne PIZZELLI, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO9 Monsieur Stéphane MALAVAL.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section SO3 Monsieur Cédric PEYRARD est assuré par par l'inspectrice du travail de la section SO4 Madame Cécile DILLOT, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO5 Madame Rachida TAYBI, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO6 Monsieur Jean-François ACHARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO7 Madame Mélanie CAVALIER, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO8 Madame Corinne PIZZELLI, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO9 Monsieur Stéphane MALAVAL, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO2 Madame Floriane MOREL.
- L'intérim de l'inspectrice du travail de la section SO4 Madame Cécile DILLOT est assuré par l'Inspectrice du travail de la section SO5 Madame Rachida TAYBI, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO6 Monsieur Jean-François ACHARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO7 Madame Mélanie CAVALIER, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO8 Madame Corinne PIZZELLI, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO9 Monsieur Stéphane MALAVAL, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO2 Madame Floriane MOREL, ou en cas d'empêchement de ce dernière par l'inspecteur du travail de la section SO3 Monsieur Cédric PEYRARD.
- L'intérim de l'inspectrice du travail de la section SO5 Madame Rachida TAYBI est assuré par l'inspecteur du travail de la section SO6 Monsieur Jean-François ACHARD ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO7 Madame Mélanie CAVALIER, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO8 Madame Corinne PIZZELLI, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO9 Monsieur Stéphane MALAVAL, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO2 Madame Floriane MOREL, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO3 Monsieur Cédric PEYRARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO4 Madame Cécile DILLOT.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section SO6 Monsieur Jean-François ACHARD est assuré par l'inspectrice du travail de la section SO7 Madame Mélanie CAVALIER, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO8 Madame Corinne PIZZELLI ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO9 Monsieur Stéphane MALAVAL, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO2 Madame Floriane MOREL, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO3 Monsieur Cédric PEYRARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO4 Madame Cécile DILLOT, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO5 Madame Rachida TAYBI.

- L'intérim de l'inspectrice du travail de la section SO7 Madame Mélanie CAVALIER est assuré par l'inspectrice du travail de la section SO8 Madame Corinne PIZZELLI ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO9 Monsieur Stéphane MALAVAL, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO2 Madame Floriane MOREL, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO3 Monsieur Cédric PEYRARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO4 Madame Cécile DILLOT, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO5 Madame Rachida TAYBI, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO6 Monsieur Jean-François ACHARD.
- L'intérim de l'inspectrice du travail de la section SO8 Madame Corinne PIZZELLI est assuré par l'inspecteur du travail de la section SO9 Monsieur Stéphane MALAVAL, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO2 Madame Floriane MOREL, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO3 Monsieur Cédric PEYRARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO4 Madame Cécile DILLOT, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO5 Madame Rachida TAYBI, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO6 Monsieur Jean-François ACHARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO7 Madame Mélanie CAVALIER.
- L'intérim de l'inspecteur du travail de la section SO9 Monsieur Stéphane MALAVAL est assuré par l'inspectrice du travail de la section SO2 Madame Floriane MOREL, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO3 Monsieur Cédric PEYRARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO4 Madame Cécile DILLOT, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO5 Madame Rachida TAYBI, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO6 Monsieur Jean-François ACHARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO7 Madame Mélanie CAVALIER, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO8 Madame Corinne PIZZELLI.

Dans le cadre de l'intérim de la section SO1, l'intérim de la responsable d'unité de contrôle Loire sud-ouest Madame Isabelle BRUN-CHANAL est assuré par l'inspectrice du travail de la section SO2 Madame Floriane MOREL, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO3 Monsieur Cédric PEYRARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO4 Madame Cécile DILLOT, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO5 Madame Rachida TAYBI ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO6 Monsieur Jean-François ACHARD, ou en cas d'empêchement de ce dernier par l'inspectrice du travail de la section SO7 Madame Mélanie CAVALIER ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspectrice du travail de la section SO8 Madame Corinne PIZZELLI, ou en cas d'empêchement de cette dernière par l'inspecteur du travail de la section SO9 Monsieur Stéphane MALAVAL.

Article 5 : A titre exceptionnel en cas d'impossibilité de remplacement au sein d'une même unité de contrôle selon les modalités fixées à l'article 4 ou en cas d'absence d'une durée supérieure à 15 jours de l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle, cette difficulté est signalée par la responsable de l'unité de contrôle au responsable de l'unité départementale et un intérim par décision du responsable de l'unité départementale est alors mis en place auprès d'agents d'une autre unité de contrôle.

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent, lorsque la mission le rend nécessaire, aux actions d'inspections de la législation du travail, sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 7 : la présente décision, qui prendra effet au 9 mars 2020 annule et remplace la décision n° 19-23 du 27/11/2019.

Article 8 : Le responsable de l'Unité Départementale de la Loire de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Auvergne-Rhône-Alpes, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Fait à St Etienne, le 02 mars 2020

Le responsable de l'Unité Départementale de la Loire
de la Direction Régionale des Entreprises, de la
Concurrence, de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Alain FOUQUET

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

42-2020-02-27-001

Arrêté N°2020-07-0011 modifiant l'arrêté N° 2018-5277
du 29 octobre 2018 portant agrément de l'entreprise
Tal'Ambulance pour effectuer des transports sanitaires
terrestres.

Arrêté n° 2020-07-0011

Modifiant l'arrêté N° 2018-5277 du 29 octobre 2018 portant agrément de l'entreprise TAL ambulance pour effectuer des transports sanitaires terrestres

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6312-1 à L.6313-1 et R.6312-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié, relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- Vu** l'arrêté N° 2018-5277 du 29 octobre 2018 portant agrément de la société Tal'Ambulance ;

Considérant les extraits Kbis du 28 novembre 2019 et du 9 décembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 : l'agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres au titre de l'aide médicale urgente et sur prescription médicale est modifié comme suit :

S.A.S. TAL'AMBULANCE présidée par SARL BAGAU
gérée par Monsieur Patrice REOCREUX

Numéro : 42/047

- Implantation n°1 :** 2 rue du stade - 42350 LA TALAUDIÈRE
- Implantation n°2 :** 37 rue de Saint Etienne - 42570 SAINT-HEAND
- Implantation n°3 :** 2 place des Fours Banaux - 42400 SAINT-CHAMOND

Article 2 : Les six véhicules de transports sanitaires, soient quatre véhicules ambulances de la catégorie C et deux véhicules sanitaires légers de catégorie D associés à chaque implantation font l'objet d'une décision d'autorisation de mise en service conformément aux dispositions de l'article L.6312-4 du code de santé publique.

Article 3 : Toutes les modifications apportées aux éléments constitutifs du dossier sont communiquées sans délai à l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui s'assure qu'elles ne remettent pas en cause l'agrément (article 4 arrêté 21 décembre 1987).

La personne titulaire de l'agrément doit porter sans délai à la connaissance de l'ARS,

- toutes modifications au regard des caractéristiques et installations, toute mise hors service, cession ou modification des véhicules indiqués,
- toute embauche de nouveau personnel,
- toute cessation de fonctions d'un ou plusieurs membres de leur personnel,
- toute obtention par le personnel de diplôme relatif à la profession.

La liste des membres du personnel composant l'équipe est adressée au moins annuellement à l'ARS et le cas échéant lors de toute modification. (R.6312-17 CSP)

Article 4 : La personne titulaire de l'agrément est tenue de soumettre les véhicules affectés aux transports sanitaires au contrôle des services de l'ARS. (R6312-4 CSP)

Article 5 : En cas de manquement aux obligations légales et réglementaires, l'agrément peut faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait par décision motivée du directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le titulaire de l'agrément et de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

Article 7 : La directrice de la délégation départementale de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture du département de la Loire.

Fait à Saint Etienne, le 27 Février 2020

Pour le directeur général
et par délégation
Le responsable du pôle autonomie
Jérôme Lacassagne